



RAPPORT ANNUEL 21/22

B COLLÈGE DE
BOIS-DE-BOULOGNE

TABLE DES MATIÈRES

Message de la présidente du conseil d’administration et de la directrice générale 1

Faits saillants 2021-2022 2

La réussite d’une population étudiante diversifiée 3

 Une culture institutionnelle de la réussite 3

La transformation de l’organisation 6

 Enseignement régulier 6

 Formation continue et services aux entreprises 10

 Recherche au collégial 14

 JACOBBS, notre centre de recherche appliquée en intelligence artificielle 14

 Rayonnement et distinctions 15

 Gestion organisationnelle, planification de la main-d’œuvre et dotation 16

 Réaménagements 18

La transition numérique et écologique 19

 Virage numérique 19

 Transition écologique 19

Reddition de comptes 20

États financiers sommaires 22

Instances 26

Code d’éthique et de déontologie des administrateurs et des cadres du Collège 27

MISSION

À titre d’établissement d’enseignement supérieur, le Collège de Bois-de-Boulogne a pour mission principale d’offrir des services éducatifs de grande qualité en formation préuniversitaire et technique ainsi qu’en formation continue.

Pour accomplir notre mission, nous plaçons la communauté étudiante, jeune et adulte, et sa réussite éducative au cœur de nos préoccupations et de nos actions. Nous misons également sur les qualités de notre personnel en valorisant leurs réalisations, en développant leurs compétences et en favorisant un climat de travail agréable pour toutes et tous.

Notre mission complémentaire consiste à développer des projets de recherche et de transfert technologique, notamment à travers JACOBBS, notre centre de recherche appliquée en intelligence artificielle.

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE
DU CONSEIL D’ADMINISTRATION
ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Ministère de l’Enseignement supérieur

Montréal, le 15 novembre 2022

Madame la Ministre,

Dans le cadre de notre bilan annuel, c’est avec fierté que nous vous présentons le rapport annuel 2021-2022 qui fait état des réalisations de notre Collège en lien avec notre mission et qui témoigne de notre engagement envers la réussite de nos étudiantes et étudiants et de notre volonté à prioriser la santé et le bien-être de notre communauté dans toutes les sphères de nos activités.

Plusieurs grands chantiers se sont concrétisés dans la dernière année : l’actualisation du Plan stratégique 2021-2026 du Collège; l’inauguration de l’Agora numérique, un lieu de formation dédié aux technologies numériques; la ratification de la Charte de l’Okanagan faisant de notre Collège le premier établissement d’enseignement collégial au Québec à joindre le mouvement; la signature de l’accord des Objectifs de Développement Durable (ODD); et bien d’autres initiatives prometteuses pour le futur du Collège.

Nous nous réjouissons de la transformation qui s’est opérée au cours de la dernière année et nous continuerons de voir loin et grand pour le développement de notre établissement au cours des prochaines années.



La présidente du conseil
d’administration,
Catherine Villemer



La directrice générale,
Pascale Sirard

Nous tenons à souligner l’engagement constant de tous les membres de la communauté boulonnaise. Grâce à leur travail et à leur contribution, le Collège de Bois-de-Boulogne continue de rayonner par la qualité de son enseignement, de ses programmes et de ses services.

Pour leur apport précieux au développement du Collège, nous remercions également les membres du conseil d’administration ainsi que nos nombreux partenaires, dont la Fondation du Collège de Bois-de-Boulogne, la Caisse Desjardins Bois-Franc–Bordeaux-Cartierville, la Caisse Desjardins du Centre-nord de Montréal, la Corporation du Collège de Bois-de-Boulogne, Services Québec, le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration ainsi que le ministère du Travail, de l’Emploi et de la Solidarité sociale.

Nous vous invitons à découvrir, au fil des pages du présent rapport, les réalisations et collaborations fructueuses du Collège de Bois-de-Boulogne en 2021-2022.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l’expression de nos sentiments distingués.

FAITS SAILLANTS 21/22

ADOPTION DU PLAN STRATÉGIQUE 2021-2026 ACTUALISÉ ET BILAN DES PRIORITÉS INSTITUTIONNELLES 2021-2022

Grâce à la mobilisation de nombreux partenaires, internes et externes, le Plan stratégique 2021-2026 du Collège, incluant le Plan de réussite, a été présenté à la communauté boulonnaise en juin 2021 en vue de son adoption par le conseil d'administration à l'automne 2021. Le Plan stratégique 2021-2026 actualisé est disponible sur notre site Web dans la section Collège/ Publications.



Dans son bilan des priorités institutionnelles 2021-2022, le Collège fait un constat de fin d'année sur l'état d'avancement des 13 priorités institutionnelles de l'an 1 du plan. Le suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique 2021-2026 et de l'atteinte des objectifs visés se fait dorénavant à l'aide d'un nouvel outil en ligne, qui permet aux équipes de faire état de leur progression sur une base régulière.

NOMINATION À LA DIRECTION DES ÉTUDES

Réuni en assemblée le 7 octobre 2021, le conseil d'administration a procédé à la nomination de M. Sébastien Piché au poste de directeur des études du Collège, suivant les recommandations unanimes du comité de nomination et de la Commission des études, pour un mandat de cinq ans. M. Piché détient une solide expérience en enseignement, en développement pédagogique et en recherche. Ses qualités de leader et sa connaissance approfondie du monde de l'éducation soutiendront le développement du Collège au cours des prochaines années.



Photo : Geneviève Beaupré

SIGNATURE DE LA CHARTE DE L'OKANAGAN ET DE L'ACCORD DES ODD

Le Collège de Bois-de-Boulogne concrétise son engagement à prioriser la santé et le bien-être de sa communauté dans toutes les sphères de ses activités en ratifiant en mai 2022 la Charte de l'Okanagan, et devient ainsi le premier établissement d'enseignement collégial au Québec à joindre ce mouvement.



COLLÈGE DE BOIS-DE-BOULOGNE
Fier signataire de la Charte de l'Okanagan

Le Collège a également joint sa voix aux nombreux établissements d'enseignement supérieur du Canada signataires de l'accord des Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés par les Nations Unies. Ainsi, il témoigne de son engagement institutionnel à intégrer les ODD dans ses enseignements, ses projets de recherche, ses modes de gouvernance, son fonctionnement, son administration et ses activités de mobilisation.



LA RÉUSSITE D'UNE POPULATION ÉTUDIANTE DIVERSIFIÉE

DÉVELOPPER UNE CULTURE INSTITUTIONNELLE DE LA RÉUSSITE SOUTENANT LE MIEUX-ÊTRE DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS

UNE CULTURE INSTITUTIONNELLE DE LA RÉUSSITE

UN NOUVEAU CADRE DE RÉFÉRENCE PROPOSANT UNE DÉFINITION DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT

En 2021-2022, la Direction des études et la Direction de la vie étudiante et de la réussite éducative ont travaillé à la rédaction d'un cadre de référence sur l'engagement étudiant afin de soutenir la mise en place d'une infrastructure visant à reconnaître et à valoriser l'engagement des étudiantes et des étudiants dans des activités para et périscolaires, activités sollicitant des habiletés génériques favorables à leur intégration aux études supérieures et au marché du travail. Cette action est associée à l'objectif 1.2 du Plan stratégique du Collège, lequel vise à se servir de l'engagement étudiant comme un vecteur de réussite. L'engagement étudiant représente déjà une caractéristique distinctive du Collège, mais le cadre de référence permet de le situer au cœur du parcours de formation, en soutien à la réussite et à la réalisation du plein potentiel de chaque étudiante et de chaque étudiant. De plus, le cadre de référence permet de définir la vision du Collège quant à l'engagement étudiant ainsi que les orientations préconisées dans les prochaines années. Enfin, le cadre établit un lien entre les activités soutenant l'engagement étudiant et les habiletés génériques essentielles qu'elles appuient. Ces éléments seront soumis à l'attention du comité de réussite du Collège en 2022-2023 à des fins de validation et de transfert. Il est toutefois apparu qu'une politique de l'engagement étudiant serait favorable à la mise en œuvre des actions souhaitées.

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 5 SUR LES COMPORTEMENTS RÉVISÉ

La révision du *Règlement n° 5 sur les comportements* ayant été identifiée comme une stratégie dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de réussite du Collège, un groupe de travail émanant de la Commission des études a été formé afin de procéder à la rédaction d'une nouvelle version de ce document obligatoire prévu au *Règlement sur le régime d'études collégiales* (RREC).

Par ce Règlement, le Collège de Bois-de-Boulogne souhaite favoriser un milieu de vie et de travail collaboratif, sain, respectueux et sécuritaire pour l'ensemble de la communauté. Il prend appui sur le Projet éducatif du Collège qui rappelle que l'étudiante ou l'étudiant est en processus d'apprentissage et qu'une telle démarche requiert son engagement autant que celui du personnel enseignant et de tous les autres membres du personnel du Collège. Chacun a le droit à la parole et le droit à l'erreur. C'est ensemble, en prônant le respect, la bienveillance et la responsabilisation, que nous pourrions contribuer au maintien d'un climat d'études et de travail optimal. Le Règlement met de l'avant trois grandes valeurs ci-haut mentionnées, desquelles découlent les attentes que le Collège est en droit d'exiger des membres de la communauté afin d'assurer que toutes et tous contribuent à un environnement sain et sécuritaire. Le Règlement privilégie une approche bienveillante dans son application, dans le respect de la mission du Collège, de l'intérêt collectif, et doit être lu et analysé en conjonction avec l'ensemble de la réglementation en vigueur.

Suite à une consultation large de notre communauté, le nouveau *Règlement n° 5 relatif au code de vie et aux comportements attendus au Collège* a été adopté par le conseil d'administration le 22 avril 2022.



Photo : Canva

ÉVALUATION DE LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES (PIEA)

La Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) constitue l'engagement du Collège à assumer sa responsabilité d'évaluer de façon juste et équitable les apprentissages réalisés par ses étudiantes et ses étudiants. Le Règlement sur le régime des études collégiales rend obligatoire l'adoption d'une telle politique et en prescrit certains éléments. Le Collège a procédé en 2021-2022 à l'autoévaluation de la PIEA après avoir formé un groupe de travail composé de représentantes et représentants de toute la communauté et après avoir consulté les membres du personnel ainsi que la communauté étudiante. Cette consultation s'est réalisée à l'aide de questionnaires et de groupes de discussion et a cherché à évaluer la conformité entre les actions posées et le texte de la Politique, son efficacité et son application, ainsi que l'équivalence entre les évaluations. Le rapport d'autoévaluation a été déposé à la Commission des études le 26 mai 2021. Celui-ci identifie les éléments actuels de la Politique qui demeurent toujours pertinents, mais souligne également des éléments manquants ou méritant une amélioration, au vu des pratiques actuelles en évaluation ainsi que des orientations stratégiques promues par le Collège. Le Collège entend donc réviser la PIEA en 2022-2023 et en fait une priorité institutionnelle.

PLAN D'ACTION POUR LA RÉUSSITE EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le ministère de l'Enseignement supérieur a instauré le Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026 (PARES) et a demandé aux collèges de déployer des actions afin d'atteindre les objectifs qui lui sont associés. Le Collège ayant adopté une nouvelle planification stratégique en 2021, incluant un Plan de réussite renouvelé, qui correspond bien aux orientations ministérielles, l'identification d'actions visant l'atteinte des objectifs du PARES s'en est trouvée grandement facilitée. Le Collège a ainsi pu rendre compte des interventions qu'il a lancées autour de quatre axes : l'accessibilité à l'enseignement supérieur; les transitions interordres et intercycles; les initiatives en matière de persévérance et de réussite répondant aux besoins diversifiés de la communauté étudiante; la consolidation et le transfert des connaissances en matière



de réussite. L'ajout de ressources professionnelles et enseignantes par le Collège, le développement par les équipes pédagogiques de divers outils d'aide à la réussite notamment en ce qui a trait aux approches inclusives en éducation, ainsi que le déploiement de nouvelles activités favorisant une intégration réussie aux études collégiales, visent ainsi à améliorer les résultats du Collège en ce qui a trait à ses principaux indicateurs de réussite, conformément aux cibles identifiées par le Ministère.

BILAN DES ACTIVITÉS RÉALISÉES EN SOUTIEN À LA RÉUSSITE SCOLAIRE DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP OU AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

Dans le cadre de ses activités lors de l'année scolaire 2021-2022, le Service adapté a mis en place les mesures suivantes afin de soutenir et favoriser la réussite scolaire des étudiantes et étudiants en situation de handicap ou à besoins particuliers :

- Aménagement complet d'une nouvelle salle d'examens (30 places plutôt que 12) afin de mieux répondre aux besoins de cette population étudiante.
- Amélioration des équipements de la salle d'examens (grands écrans d'ordinateur pour favoriser la visibilité, claviers et souris antibruit pour maximiser le silence, isolements en plexiglas givré pour favoriser la concentration, horloges numériques pour favoriser une saine gestion du temps, ouvrages de référence neufs, écouteurs neufs pour écouter des textes avec WordQ, casques antibruit, balles antistress, coussins de gestion de l'anxiété, etc.).
- Amélioration et augmentation des équipements en prêt à des étudiantes et étudiants (portables neufs avec Antidote et WordQ, casques antibruit et balles antistress) et en don (licences Antidote et WordQ) à des étudiantes et étudiants.
- Suite la sensibilisation et de la formation des enseignantes et enseignants aux enjeux relatifs aux étudiantes et étudiants bénéficiant d'un plan d'intervention au Service adapté, notamment avec des rencontres départementales et la communauté de pratiques inclusives.
- L'augmentation de l'offre de mesures universelles était au cœur de nos actions afin de maximiser la présence en classe des étudiantes et étudiants bénéficiant d'un plan d'intervention au Service adapté.
- Amélioration de l'offre d'ateliers collectifs afin de favoriser la réussite éducative (gestion du stress, gestion de l'anxiété en situation d'examen, stratégies d'étude, stratégies de prise de notes, stratégie d'organisation et de planification, etc.).
- Accompagnement éducatif individuel des étudiantes et étudiants afin de favoriser la transition du secondaire vers le collégial et afin de soutenir la réussite scolaire en développant

- les habiletés nécessaires au métier d'étudiante ou d'étudiant.
- Mise en place d'une salle d'étude avec du matériel spécialisé (ordinateurs avec Antidote et WordQ, casques antibruit, balles antistress, etc.) pour les étudiantes et étudiants bénéficiant d'un plan d'intervention au Service adapté.
- Service de prise de notes.
- Amélioration et promotion de la procédure à suivre lorsque des étudiantes et des étudiants ont des questions durant leurs examens dans les locaux du Service adapté.
- Achat de bouteilles d'eau et de nourriture afin de favoriser le bien-être de nos étudiantes et étudiants.
- Mise en place d'un club étudiant pour les étudiantes et étudiants ayant un diagnostic de trouble du spectre de l'autisme afin de favoriser leur inclusion au Collège.
- Offre d'ateliers de méditation afin de favoriser une saine gestion du stress.



Photo : Jason Goodman

LA TRANSFORMATION DE L'ORGANISATION

ARRIMER L'OFFRE DE FORMATION ET LES ACTIVITÉS DE RECHERCHE AUX BESOINS DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS, DE LA SOCIÉTÉ, DES ENTREPRISES ET DES UNIVERSITÉS

ENSEIGNEMENT RÉGULIER

LE COLLÈGE S'APPROPRIE UN NOUVEAU PROGRAMME MINISTÉRIEL DE TECHNIQUES D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

Le ministère de l'Enseignement supérieur a regroupé plusieurs programmes techniques du domaine de l'administration en un nouveau programme intitulé Techniques d'administration et de gestion. Bénéficiant d'une autorisation ministérielle pour l'un des programmes regroupés, le Collège de Bois-de-Boulogne a donc fait les démarches nécessaires pour pouvoir mettre en œuvre le nouveau programme du domaine de l'administration dès l'automne 2024, et ce, autant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue. Des représentantes et représentants des deux secteurs de formation ont donc participé aux travaux ministériels d'élaboration du nouveau programme tout au long de l'année 2021-2022 et se sont appropriés ses visées et ses composantes. Toujours soucieux de faciliter les parcours interordres, le Collège a, parallèlement à ces travaux, entrepris des pourparlers avec ses partenaires universitaires afin d'établir des passerelles DEC-BAC. Un comité d'élaboration du programme amorcera les travaux de rédaction du cahier de programme en 2022-2023.

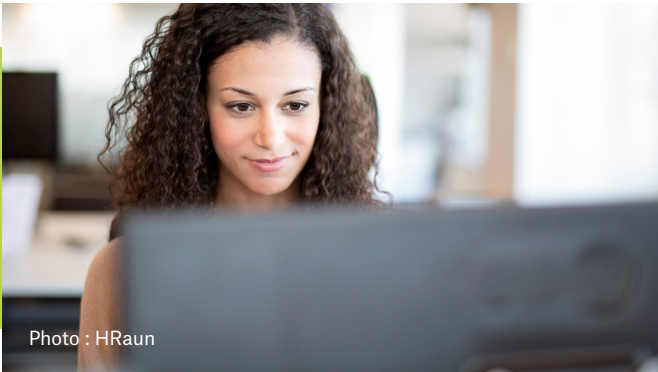


Photo : HRAun

SCIENCES HUMAINES : UN PROGRAMME RENOUVELÉ

Le Collège a reçu le nouveau devis ministériel du programme Sciences humaines et un comité d'élaboration a été à pied d'œuvre toute l'année afin de réviser le programme conformément à ce nouveau devis. Le nouveau programme permettra notamment aux étudiantes et aux étudiants d'améliorer leurs compétences méthodologiques afin de favoriser leur réussite dans le programme et de faciliter la transition vers les études universitaires. De nombreuses rencontres du comité d'élaboration ont été tenues et les différents intervenants du programme ont été invités à participer à plusieurs discussions ouvertes sur l'avenir du programme. Les étudiantes et les étudiants, tout comme le corps professoral de toutes les disciplines concernées par cette révision, ont également eu l'occasion de se prononcer sur les différents enjeux du programme grâce à un questionnaire. Les grandes orientations ont ainsi été convenues, notamment en ce qui concerne les différents profils qui seront offerts, mais aussi au niveau de la chaîne méthodologique souhaitée et une articulation de la progression des acquis autour d'un enjeu thématique, d'un contexte appliqué et de l'intégration des acquis. Les travaux de finalisation des grilles de cours et la préparation des nouveaux cours du programme seront réalisés en 2022-2023, ce qui permettra de débiter l'implantation du nouveau programme à l'automne 2023.



Photo : Collège de Bois-de-Boulogne

BILAN D'IMPLANTATION DU PROGRAMME SOINS INFIRMIERS

Le programme Soins infirmiers a connu une révision majeure en 2017 et la Direction des études a procédé à un bilan d'implantation de ce programme révisé. Afin d'améliorer la réussite des étudiantes et des étudiants de ce programme, la nouvelle grille de cours du programme comprenait notamment une réduction du nombre de compétences par cours, une augmentation du nombre de stages et une augmentation significative du nombre d'heures de stage en 6^e session. L'exercice du bilan d'implantation a permis de constater que la majorité des objectifs visés par le nouveau programme ont été atteints. Cependant, des pistes d'amélioration ont tout de même été identifiées et seront implantées dès l'année 2022-2023 notamment pour revoir l'épreuve-synthèse de programme et pour améliorer la réussite à l'épreuve uniforme de français ainsi qu'aux examens de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.



Photo : Collège de Bois-de-Boulogne



Photo : Collège de Bois-de-Boulogne

ÉVALUATION DU SYSTÈME D'ASSURANCE QUALITÉ DU COLLÈGE

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CÉEC) mène un audit auprès des établissements du réseau collégial québécois et, dans ce cadre, le Collège a procédé à l'analyse de l'efficacité des mécanismes pour chacune des quatre composantes du système d'assurance qualité, c'est-à-dire la qualité des programmes d'études, la qualité de l'évaluation des apprentissages et la qualité de la planification stratégique, incluant la qualité de la planification liée à la réussite. Pour ce faire, le Collège a mené des consultations auprès de chaque direction ainsi qu'auprès de l'ensemble des départements et des programmes. Ces consultations ont permis de produire un rapport d'autoévaluation ainsi qu'un plan d'action pour poursuivre l'amélioration continue du système d'assurance qualité, lesquels seront soumis dans les instances du Collège, puis déposés à la CÉEC en 2022.



EFFECTIF ÉTUDIANT À L'ENSEIGNEMENT RÉGULIER AU 30 JUIN 2022

Programme	Année 1	Année 2	Année 3	TOTAL	
081.06 Tremplin DEC	95	0	0	95	
Total secteur accueil et intégration	95	0	0	95	3,0 %
200.B0 Sciences de la nature	801	425	0	1 226	
200.C0 Sciences informatiques et mathématiques	119	63	0	182	
300.M0/M1* Sciences humaines				660	
300.32 Administration	121	77	0		
300.M3 Psychologie avec mathématiques	18	14	0		
300.M5 Droit et relations internationales avec mathématiques	26	17	0		
300.M6 Éducation avec mathématiques	8	0	0		
300.S3 Psychologie sans mathématiques	73	70	0		
300.S5 Droit et relations internationales sans mathématiques	120	73	0	33	
300.S6 Éducation sans mathématiques	26	17	0		
500.A1 Arts, lettres et communication					
500.AF Option Arts	20	11	0	33	
500.AF Option Éducation	2	0	-		
700.A0 Sciences, lettres et arts	52	39	0	91	
700.B0 Histoire et civilisation	25	25	0	50	
Total secteur préuniversitaire	1 411	831	0	2 242	71,5 %
180.A0 Soins infirmiers	135	107	84	326	
180.B0 Soins infirmiers pour infirmières et infirmiers auxiliaires	16	14	10	40	
420.AA* Informatique – Spécialisation en informatique de gestion	0	0	8	8	
420.AC* Informatique – Spécialisation en gestion de réseaux informatiques	0	0	6	6	
420.GL Informatique – Génie logiciel	80	26	27	133	
420.IS Informatique – Infrastructure et sécurité	19	14	19	52	
574.B0 Animation 3D et synthèse d’images	56	38	29	123	
582.A1 Intégration multimédia	65	25	19	109	
Total secteur technique	371	224	202	797	25,5 %
TOTAL DE L'EFFECTIF	1 877	1 055	202	3 134	

* Le tableau présente les anciens et les nouveaux profils du programme. Il est à noter que l'étudiante et l'étudiant admis dans un profil y demeure inscrit tant qu'elle ou il est actif au Collège, bien que sa grille de cheminement soit complétée par des cours du nouveau profil.

FORMATION CONTINUE ET SERVICES AUX ENTREPRISES

INAUGURATION DE L'AGORA NUMÉRIQUE

Située dans l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, aux portes du Mile-Ex, l'Agora numérique est un nouvel incubateur de talents et d'innovation en technologies numériques. Réponse structurante aux besoins de main-d'œuvre dans les secteurs des technologies de l'information, de l'intelligence artificielle et de la créativité numérique, elle accueillera annuellement près de 1 000 étudiantes et étudiants adultes qui y trouveront une formation qualifiante, hautement spécialisée et 1 300 travailleuses et travailleurs qui viendront y actualiser leurs compétences.

Au cœur de cette initiative se trouve la volonté du Collège de collaborer étroitement avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème montréalais des technologies numériques. Ainsi, l'Agora accueillera quotidiennement des représentantes et représentants d'employeurs afin d'enrichir l'enseignement, lancer des défis pédagogiques, inspirer la relève, reconnaître leur persévérance et célébrer leur réussite. Déjà plusieurs entreprises se sont formellement associées au projet dont CAE, Alithya, CGI, Deloitte, Desjardins, GLM Conseil et OKIOK.

Réunissant une population étudiante largement issue de l'immigration, l'Agora se veut un lieu d'échanges, de découvertes, de partages et de

collaborations. Elle propose un environnement d'apprentissage lumineux, moderne et équipé à la fine pointe de la technologie et un milieu de vie bienveillant, ouvert à la diversité et connecté à sa ville.

Avec ses douze laboratoires informatiques et ses aires d'accueil, de détente et de travail, ce nouveau pavillon contribuera à augmenter significativement la capacité d'accueil de la formation continue. Ce projet d'envergure a vu le jour grâce aux contributions financières du ministère de l'Enseignement supérieur et du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, qui ont accordé respectivement 2,29 M\$ et 21,4 M\$ sur une période de cinq ans.

« Le rôle de nos établissements d'enseignement supérieur dans la formation de la relève est central, et je me réjouis que nous investissions dans des domaines aussi porteurs. En effet, les technologies de l'information, l'intelligence artificielle et la créativité numérique sont au cœur de notre relance économique. Je suis convaincue que l'arrivée de l'Agora numérique saura répondre aux besoins criants des entreprises qui œuvrent dans ces domaines, autant pour la région de Montréal que pour le Québec en entier. » - Danielle McCann, ministre de l'Enseignement supérieur



Photos : Collège de Bois-de-Boulogne

LA FORMATION CONTINUE REPLONGE DANS L'UNIVERS DE L'ANIMATION 3D

Chantier prioritaire en 2021-2022, l'équipe du secteur de la créativité numérique a procédé à la refonte complète de son programme d'études en animation 3D et a lancé fièrement une toute nouvelle offre de formation. Issue d'un important exercice de consultation avec l'industrie, hautement spécialisée, axée sur la pratique et admissible au Programme pour la requalification et l'accompagnement en technologies de l'information et des communications (PRATIC), l'AEC Animatrice ou animateur 3D (NTL.OK) sera offerte dès l'automne 2022.

UNE OFFRE DE PROGRAMMES ENRICHIE DANS LES MÉTIERS DE LA DONNÉE

L'équipe du secteur de l'informatique et de l'intelligence numérique a, une fois de plus, démontré sa volonté à s'adapter à un environnement du travail en constante transformation et sa capacité à innover. Deux nouveaux programmes de spécialisation ont été développés et déployés en 2021-2022, soit Développeuse ou développeur en mégadonnées (LEA.CO) et Spécialiste en intelligence d'affaires et analytique (LEA.E2). Des développements qui confortent notre positionnement de leader collégial dans le domaine.

UN NOUVEAU MODÈLE COLLABORATIF MIS AU JEU DANS LES DOMAINES DES SERVICES FINANCIERS ET DE LA PROGRAMMATION INFORMATIQUE

La formation continue expérimente de nouvelles formules en collaboration avec des employeurs partenaires. Avec l'implication active de ceux-ci, deux programmes révisés au printemps 2022 seront déployés en « formule études-emploi », et ce, dès l'automne. Plus de temps d'apprentissage en milieu de travail sera progressivement intégré à l'horaire des étudiantes et des étudiants en plus de leur offrir des ateliers visant à soutenir leur réussite et leur engagement dans les études. Parmi les employeurs partenaires, notons Desjardins, la Banque nationale, Alithya, Deloitte, HyperShell et Levio.



Photo : Procreator UX Design Studio

EFFECTIF ÉTUDIANT ADULTE À TEMPS COMPLET ET À TEMPS PARTIEL
À LA FORMATION CONTINUE, À LA FRANCISATION ET AUX SERVICES
AUX ENTREPRISES AU 30 JUIN 2022

Secteur	Programme d'études	Nbre de groupes	Nbre d'étudiantes et d'étudiants
Administration	Agente ou agent en services financiers	2	33
	Comptabilité financière informatisée	4	85
	Gestion de l'approvisionnement	5	111
	Gestion des stocks	1	17
	Spécialisation en chaîne logistique intégrée	1	20
	Supervision d'une équipe d'employés	7	115
	Total partiel	20	381
Créativité numérique	Animatrice ou animateur 3D	-	-
	Programmeuse ou programmeur de jeux vidéo	4	87
	Stratégies et animation de réseaux sociaux	3	62
	Total partiel	7	149
Informatique et intelligence numérique	Analyste programmeuse ou programmeur	7	145
	Conceptrice ou concepteur de bases de données	6	113
	Développeuse ou développeur en mégadonnées	2	41
	Sécurité informatique et réseautique	2	37
	Infrastructures informatiques et cybersécurité	2	44
	Spécialiste en intelligence d'affaires et analytique	1	19
	Spécialiste en Internet des objets	2	34
	Spécialiste en mégadonnées et intelligence d'affaires	2	43
	Spécialiste en qualité logicielle	6	131
	Spécialisation technique en intelligence artificielle	5	97
	Techniques de l'informatique, profil sécurité informatique	3	61
	Total partiel	38	765
Santé	Soins infirmiers	8	220
	Soins infirmiers pour les infirmiers et infirmières auxiliaires	7	206
	Actualisation professionnelle en soins infirmiers	2	39
	Total partiel	17	465
Tremplin DEC	Cheminement Tremplin DEC pour allophones et personnes immigrantes	-	-
	Total partiel	-	-
Total formation continue		82	1 760

RAC	Programme d'études	Nbre d'étudiantes et d'étudiants	
Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)	Agente ou agent en services financiers	27	
	Analyste programmeuse ou programmeur	9	
	Gestion de l'approvisionnement	7	
	Supervision d'une équipe d'employés	85	
Total RAC		128	
Sous-total crédité		1 888	
Francisation et services aux entreprises	Programme / activité	Nbre de groupes	Nbre d'étudiantes et d'étudiants
Francisation	Francisation des personnes immigrantes (temps complet)	53	631
	Francisation des personnes immigrantes (cours spécialisés, temps partiel)	2	26
Activités de perfectionnement et services aux entreprises	Cours sur les Fonds d'investissement au Canada	2	19
	Cours à temps partiel financés par Services Québec	56	476
	Formation en entreprise	110	843
Total francisation et services aux entreprises		223	1 995
GRAND TOTAL			3 883



Photo : Collège de Bois-de-Boulogne

RECHERCHE AU COLLÉGIAL

Plusieurs membres du personnel ont obtenu des subventions de recherche afin de poursuivre leurs travaux :

- **Alexandre Lemerle**, enseignant de physique et chercheur actif au Centre de recherche en astrophysique du Québec, a reçu un soutien financier du Fonds de recherche du Québec - nature et technologie (FRQNT).
- **Crystel Bujold**, enseignante de mathématiques, a reçu un soutien financier du Fonds de recherche du Québec - nature et technologie (FRQNT).
- **Chantale Nunes**, enseignante de biologie, en partenariat avec Écosystèmes alimentaires urbains (ÉAU), a reçu un soutien financier de Collèges et Instituts Canada (CICan).
- **Bruno Santerre**, enseignant en intégration multimédia, en partenariat avec l'UQAM et Éductive, a reçu un soutien financier du Pôle montréalais d'enseignement supérieur en intelligence artificielle (PIA).
- **André Ménard**, enseignant de géographie, a bénéficié de la Mesure de soutien à la relève en recherche au collégial dans le cadre du Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA).

Deux projets de recherche se sont poursuivis cette année. À cet effet, des étudiantes et des étudiants ainsi que du personnel enseignant en informatique, de l'enseignement régulier et de la formation continue du Collège, ont participé à un projet de recherche de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC), financé par le Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG), visant à rendre compte des possibilités d'application des technologies numériques (IA) au service de l'aide à domicile. Des étudiantes et des étudiants ont également participé au projet de recherche sous la direction de Marie Laberge et en partenariat avec le CHU Sainte-Justine.

JACOB, NOTRE CENTRE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Au niveau de la recherche appliquée, nous avons mené 16 projets, dont 7 ont été complétés, dans les domaines de l'éducation (ministère de l'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur), de la finance (Holt), de la santé (KerenOr), de l'assurance (Optimum), de l'industrie numérique (Presagis, Caplmmobilier) ainsi que de l'industrie manufacturière et de la robotique (CVT Corp, SimpleML – interne, Plancher Lauzon, CRVI – interne). Parmi les faits saillants de ces projets, nous avons démontré que la collaboration entre des humains experts et des agents artificiels intelligents permet d'accomplir des tâches de manière plus efficace, plus rapide et plus sûre (tri de matières résiduelles, contrôle d'une flotte de drones pour la protection d'un espace aérien à accès restreint, apprentissage d'une tâche stratégique comme des compétences académiques sous forme d'un jeu vidéo).

Au niveau de l'aide technique, nous avons mené 14 projets, dont 10 complétés, dans les domaines de la santé (HOP Tech), l'énergie et les infrastructures (Nergica, Can-Explore) ainsi que l'industrie numérique (UEAT, Devicom, Dilygence, Air/Thales).

Au niveau de la diffusion et de la formation, nous avons offert deux formations sur mesure à des institutions d'enseignement collégial et secondaire afin d'augmenter le niveau de connaissances générales sur l'intelligence artificielle (IA) et éduquer les équipes enseignantes ainsi que les étudiantes et étudiants aux impacts potentiels sur le milieu de l'éducation. Nous avons également présenté deux séminaires sur les risques et bénéfices de l'IA comme outil de développement économique et social, notamment dans le milieu de l'éducation.

RAYONNEMENT ET DISTINCTIONS

Au cours de l'année 2021-2022, le Collège de Bois-de-Boulogne a repris ses activités malgré les contraintes liées à la pandémie de COVID-19 et a pu organiser plusieurs événements permettant d'en apprendre davantage sur ses programmes d'études et ses services offerts aux étudiantes et étudiants, tout en découvrant son campus.

Que ce soit lors de nos portes ouvertes d'automne en présentiel ou à l'occasion de nos portes ouvertes virtuelles d'hiver, le Collège a permis à plus de 2 500 élèves du secondaire et leurs parents de découvrir les nombreux avantages d'étudier à BdeB.

De plus, une cinquantaine d'intervenantes et d'intervenants en orientation et en information scolaire des écoles secondaires ont participé, en mode hybride, à la journée d'information qui leur était destinée. Mentionnons également que nous avons rejoint des centaines d'élèves du secondaire dans le cadre des visites d'écoles effectuées par l'équipe de professionnels et le personnel enseignant du Collège. Ajoutons à cela l'activité Étudiant d'un jour permettant de faire découvrir à nos futurs étudiantes et étudiants différents aspects de la vie collégiale. Toutes d'excellentes façons pour les élèves du secondaire de faire un choix éclairé pour le futur. La capacité d'adaptation, la flexibilité et les efforts soutenus de nos équipes ont porté fruit puisque les demandes d'admission ont une fois de plus augmenté en 2021-2022.

SOIRÉE 100 % ENGAGÉE. ENGAGÉ.

Le 2 juin 2022 avait lieu la toute première édition de la *Soirée 100 % Engagée. Engagé.* au Collège de Bois-de-Boulogne. Cet événement fut l'occasion de souligner l'implication et l'engagement de la communauté étudiante dans toutes les sphères de la vie collégiale. Grâce à la Fondation du Collège et au soutien de ses partenaires, 16 bourses ainsi que plusieurs prix et certificats ont été remis lors de cette soirée. De plus, on y a reconnu les étudiantes et étudiants qui ont obtenu un certificat Cheminements +, venant concrétiser leur participation active, continue et volontaire dans un projet parascolaire tout au long de leur parcours à BdeB.

MÉRITE SPORTIF

Le 6 mai 2022 se déroulait la *Soirée du mérite sportif des Cavaliers* du Collège de Bois-de-Boulogne à l'Espace Hubert-Reeves. Cet événement concluait de belle façon la saison 2021-2022 des équipes sportives des Cavaliers et était l'occasion de souligner l'engagement des étudiantes-athlètes et des étudiants-athlètes dans la vie sportive du Collège.

Voici les lauréates et lauréats de la saison 2021-2022 :

- Athlète féminine de l'année : Mei-Hui Douangboulom (badminton)
- Athlète masculin de l'année : Mahdi Djellab (soccer masculin)
- Équipe sportive de l'année : Soccer masculin
- Équipe d'entraîneur et d'entraîneuse de l'année : Philippe Poitras et Marie Levesque (ultimate frisbee)



Photos : Collège de Bois-de-Boulogne



ENGAGER LES MEMBRES DU PERSONNEL DANS UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET INSTITUTIONNEL

GESTION ORGANISATIONNELLE, PLANIFICATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DOTATION

Dans le but de planifier les besoins en main-d'œuvre, prévoir l'avancement, la promotion et le développement professionnel du personnel, en plus de déterminer les besoins de nouvelles embauches, le Collège procède annuellement à un exercice de prévision de la main-d'œuvre sur un horizon de cinq ans. Pour toutes les catégories de personnel, ce sont près de 454 offres d'emploi qui ont été affichées, 474 candidates et candidats rencontrés ainsi que 246 candidatures qui, cette année, ont été recommandées ou embauchées.

Au cours de l'année 2021-2022, le Collège a effectué le même nombre d'affichages que l'année 2020-2021, mais a effectué 41 % plus d'embauches.

Le niveau d'effectif établi conformément à l'article 38 de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 est de 827 193,40 heures rémunérées.

PORTRAIT DU PERSONNEL RÉGULIER DU COLLÈGE POUR 2021-2022	
Cadre et hors-cadre	29
Professionnel	46
Personnel de soutien	155
Enseignant	377
• enseignement régulier (permanents et non permanents)	
• formation continue (enseignants et chargés de cours)	
TOTAL	607

ACCUEIL ET INTÉGRATION DU NOUVEAU PERSONNEL

Chaque début de session, le Collège tient une activité d'accueil qui regroupe toutes les catégories de personnel. Lors de cette activité, les nouveaux membres du personnel ont l'occasion de rencontrer toutes les directions du Collège, les représentantes et représentants syndicaux, ainsi que la Fondation du Collège.

La vision, la mission pédagogique, les valeurs, la sécurité ainsi que les priorités institutionnelles du Collège leur sont présentées. L'accent est mis sur l'importance de la contribution de chacune et chacun à la réalisation de la mission du Collège auprès de la population étudiante. Un accueil est également prévu par la ou le gestionnaire responsable dans chaque service, ou par la coordination départementale pour introduire les nouvelles personnes dans les équipes.

PROGRAMME DE TÉLÉTRAVAIL

À la suite de la pandémie de COVID-19, le télétravail constitue dorénavant l'un des modes de travail accessibles au personnel du Collège de Bois-de-Boulogne.

Ce sont 95 membres du personnel qui ont participé au programme, soit 41 % des membres du personnel qui peuvent y avoir accès (personnel de soutien, professionnel et cadre).

DÉVELOPPEMENT ET SOUTIEN PROFESSIONNEL

En 2021-2022, le Collège a offert à ses membres du conseil d'administration et du comité de direction une première séance de formation sur la gouvernance des cégeps, intitulée *Vers une gouvernance créatrice de valeurs*. Cette formation était présentée en collaboration avec l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP) et Collecto, services regroupés en éducation. Elle sera suivie d'une autre formation en 2022-2023.

De plus, conformément aux mesures d'atténuation additionnelles prévues au Plan de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle 2021-2022, près de 90 % des cadres ont suivi au moins deux formations offertes par le Secrétariat du Conseil du Trésor sur la *Loi sur les contrats des organismes publics*. L'objectif fixé était de 80 % et a donc été dépassé.

Au cours de l'année, les budgets de perfectionnement ont été utilisés comme suit :

CATÉGORIE	UTILISATION (%)
Cadre et hors-cadre	73 %
Enseignant	65 %
Professionnel	16 %
Personnel de soutien	16 %



Photo : Collège de Bois-de-Boulogne

RÉAMÉNAGER LES ESPACES PHYSIQUES AFIN D'ASSURER LEUR POLYVALENCE ET SOUTENIR LES DIFFÉRENTES FAÇONS D'ENSEIGNER ET D'APPRENDRE

RÉAMÉNAGEMENTS

Au cours de l'année 2021-2022, un effort important a été consacré au maintien des bâtiments du Collège.

Des interventions majeures ont permis d'assurer la conformité de cages d'escaliers au pavillon Saint-Paul et le bassin de toiture de l'aile T a été isolé et entièrement refait. Aussi, deux réservoirs inutilisés ont été retirés et les panneaux d'alarme-incendie des deux pavillons ont été revus afin d'assurer leur conformité aux normes en vigueur.

En plus d'accorder une attention particulière à l'esthétisme de ces réalisations, des projets de revitalisation ont permis de créer un espace de vie agréable sur la mezzanine de l'aile S et quatre classes ont été rénovées. Aussi, la création d'une murale au bistro du pavillon Saint-Paul a permis d'apporter la touche finale à ce lieu tout nouvellement aménagé. Enfin, une remise en état des terrains extérieurs a été entreprise.

Pour la formation continue, l'Agora numérique a été aménagée et inaugurée cette année, et elle a accueilli ses étudiantes et étudiants dès le printemps.

Finalement, la préparation des documents nécessaires aux appels d'offres a débuté en cours d'année afin que les démarches permettant d'engager les entrepreneurs nécessaires aux travaux de l'été 2023 soient complétées rapidement pour assurer la réalisation des nombreux projets annoncés.

LA TRANSITION NUMÉRIQUE ET ÉCOLOGIQUE
S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS TECHNOLOGIQUES

VIRAGE NUMÉRIQUE

Dans le cadre du Plan stratégique du Collège, plusieurs initiatives ont été mises en place au cours de l'année 2021-2022 pour renforcer la sécurité de l'information face aux menaces grandissantes, dont des activités de sensibilisation et de formation en cybersécurité pour l'ensemble du personnel :

- Formation du personnel cadre et hors-cadre sur la gouvernance de la sécurité de l'information et sur la cybersécurité.
- Diffusion de capsules de l'Académie de transformation numérique.
- Chroniques sur la cybersécurité dans le BdeB Mag, le bulletin interne du Collège, tout au long de l'année.
- Visites dans les directions, services et départements du Collège.
- Ateliers sur les bonnes pratiques en sécurité de l'information.
- Exercices de simulation d'hameçonnage.

Et plusieurs autres actions ont été menées en cours d'année :

- La mise en place d'antivirus nouvelle génération pour les postes de travail et serveurs, ainsi que

des outils de prévention et de détection des menaces.

- Le renforcement des accès aux ressources informationnelles par l'ajout d'un système d'authentification multiples facteurs pour l'ensemble de la communauté.
- Le déploiement massif d'ordinateurs portables favorisant la mobilité du personnel administratif et enseignant.
- La mise en œuvre du projet de lien haute disponibilité du Réseau d'informations scientifiques du Québec (RISQ) dans le cadre du Plan d'action numérique, afin d'assurer la disponibilité de notre lien vers l'Internet avec l'adoption de plus en plus marquée de services infonuagiques.
- Le déploiement de l'Agora numérique et de laboratoires informatiques équipés d'ordinateurs et d'outils interactifs à la fine pointe de la technologie.
- La mise en place d'un outil Web de suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique du Collège.

ENGAGER LA COMMUNAUTÉ BOULONNAISE À PRENDRE PART AUX DÉFIS INHÉRENTS À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

En accord avec son Plan stratégique 2021-2026, le Collège a joint sa voix aux nombreux établissements d'enseignement supérieur du Canada signataires de l'accord des Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés par les Nations Unies. Le Collège est aussi engagé dans le Plan d'action pour l'écologisation du réseau des cégeps 2022-2024. Ainsi, nous voulons agir en cohérence avec l'urgence climatique, faire des choix ambitieux, qui nécessiteront l'appui de notre

communauté, afin d'atteindre la carboneutralité d'ici 2030 par la réduction et la compensation des émissions de GES.

Mentionnons, entre autres, que la taxe verte a été reconduite et bonifiée en 2021-2022. Une analyse du potentiel d'aménagement des espaces extérieurs a également été entreprise. Plusieurs éléments ont été considérés dans l'élaboration du projet, tels que le drainage alternatif, la gestion alternative des surfaces vertes et un plan arboricole.



REDDITION DE COMPTES

INFORMATION RELATIVE AUX CONTRATS DE SERVICE DE 25 000 \$ ET PLUS

Au cours de l'année 2021-2022, le Collège a conclu 31 contrats, pour un total de 4 243 780 \$.

STRATÉGIE D'INTERVENTION POUR PRÉVENIR ET CONTRER LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Conformément à la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur*, le comité permanent a proposé trois formations obligatoires pour l'ensemble du personnel du Collège, ainsi qu'une formation en ligne pour les nouveaux membres de la communauté étudiante. En complément à ces formations, nous avons proposé des activités de sensibilisation et d'éducation en lien avec cette thématique, que nous avons coconstruites avec un comité étudiant. De plus, nous avons finalisé la création du « guichet unique », qui porte dorénavant le nom de Bureau d'intervention et de prévention des plaintes (BIPP). Nous avons également bâti des liens avec plusieurs membres du corps enseignant du Collège par l'entremise du catalogue d'activités BdeBien-être : une offre d'activités et d'ateliers portant sur plusieurs thématiques, notamment les violences à caractère sexuel, à intégrer directement au cursus. De concert avec l'équipe psychosociale, particulièrement la travailleuse sociale responsable de la prévention des violences à caractère sexuel, ce partenariat permettra au Collège de contribuer concrètement à l'atteinte des objectifs de la Loi. Une somme de 94 600 \$ a été utilisée en 2021-2022 afin de financer la ressource responsable du dossier.

BILAN DES ACTIVITÉS POUR SOUTENIR L'INTERNATIONALISATION DE L'ÉDUCATION AU NIVEAU COLLÉGIAL

La pandémie de COVID-19 a continué de perturber les activités du Collège à l'international. Les voyages et les stages à l'étranger sont demeurés suspendus et les étudiantes et les étudiants étrangers ont continué à éprouver des difficultés pour l'obtention des autorisations gouvernementales requises. Ces difficultés ont fait en sorte que plusieurs étudiantes et étudiants étrangers sont arrivés après le début de la session. Le Collège a donc poursuivi son programme d'accompagnement auprès d'eux afin que des enseignantes et des enseignants puissent leur donner des cours de rattrapage ainsi que des activités compensatoires spécifiques. Par ailleurs, le Collège a travaillé avec le Campus d'études supérieures techniques de Montréal (CESTM) afin de favoriser la reprise du recrutement international en vue de l'automne 2022. De nouveaux programmes ont été priorisés et des publicités ciblées ont été réalisées pour ceux-ci. Ces efforts ont porté fruit puisque le Service de l'admission a constaté une hausse importante des demandes provenant de l'étranger, pour un total de 192 demandes d'admission en vue de la session d'automne 2022.

DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES

Pour l'année 2021-2022, aucune divulgation n'a été reçue par la personne responsable du suivi des divulgations.



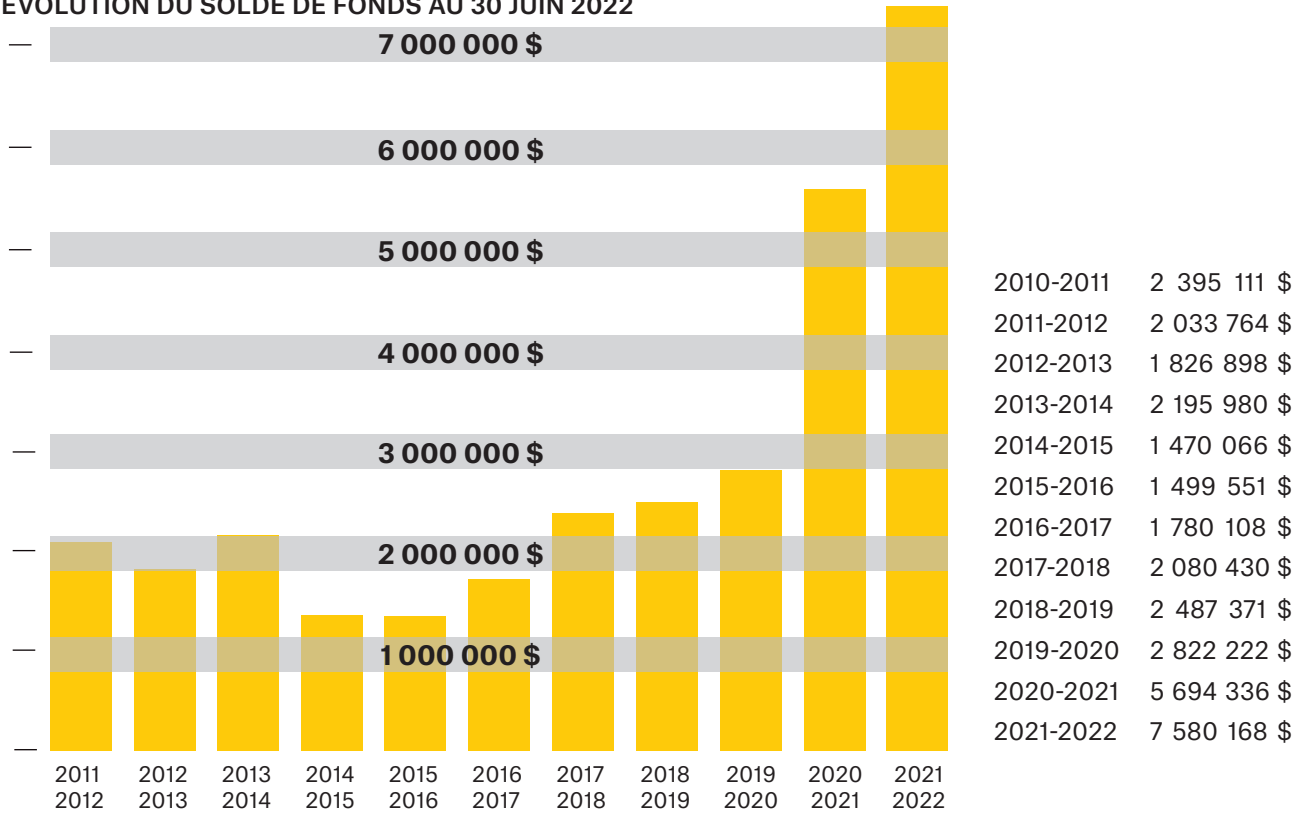
Photo : Collège de Bois-de-Boulogne

ÉTATS FINANCIERS SOMMAIRES

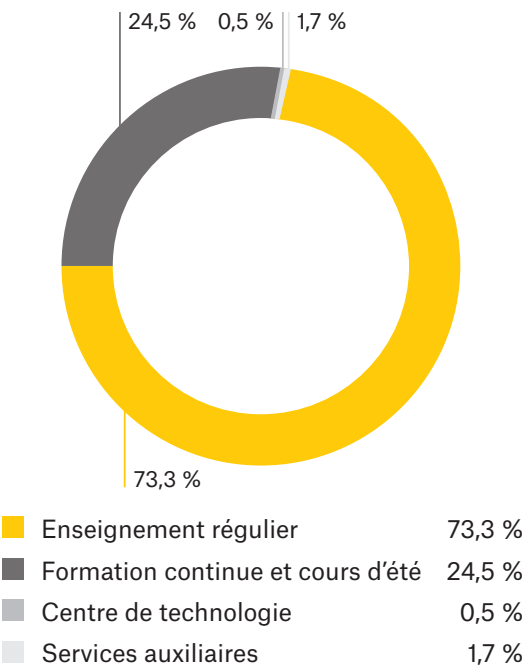
FONDS DE FONCTIONNEMENT
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 JUIN 2022

	30 JUIN 2022 (\$)	30 JUIN 2021 (\$)
ACTIF		
Encaisse	14 386 310	14 523 917
Intérêts courus à recevoir	12 888	8 768
Comptes à recevoir	6 843 435	7 079 743
Subventions à recevoir à court terme	2 518 520	1 685 133
Stock de fournitures		
Stocks destinés à la vente		
Avances interfonds	840 579	
Frais payés d'avance	217 257	145 726
Subventions à recevoir à long terme		
MEES – Impacts réforme comptable	-	-
	24 818 989	23 443 287
PASSIF		
Créditeurs	9 182 982	10 545 508
Subventions perçues en trop	0	0
Apports reportés	6 870 509	5 906 371
Revenus reportés	1 185 330	982 830
Dus interfonds		314 242
	17 238 821	17 748 951
SOLDE DE FONDS		
Non grevé d'affectations	373 203	2 952 544
Grevé d'affectations	7 206 965	2 741 792
	7 580 168	5 694 336
	24 818 989	23 443 287

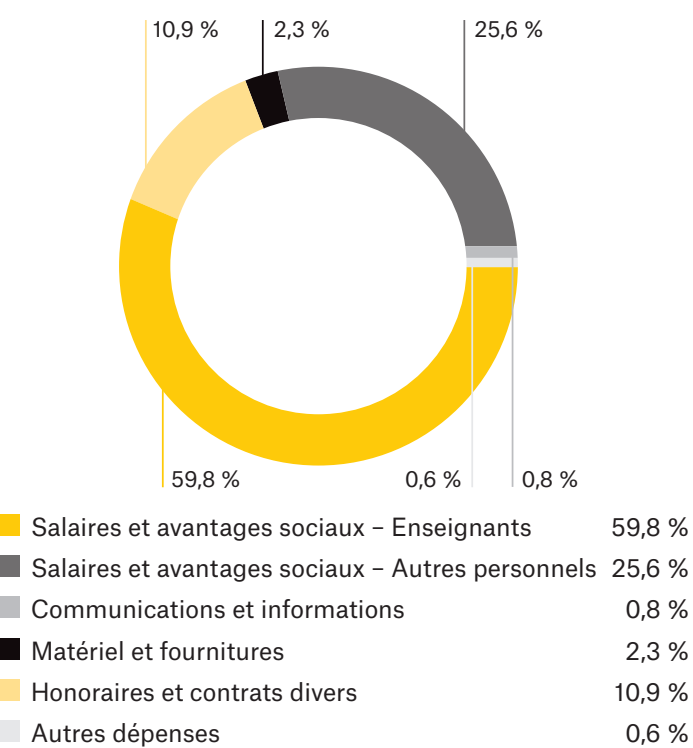
FONDS DE FONCTIONNEMENT
ÉVOLUTION DU SOLDE DE FONDS AU 30 JUIN 2022



Ventilation des revenus 2021-2022



Ventilation des dépenses par nature 2021-2022

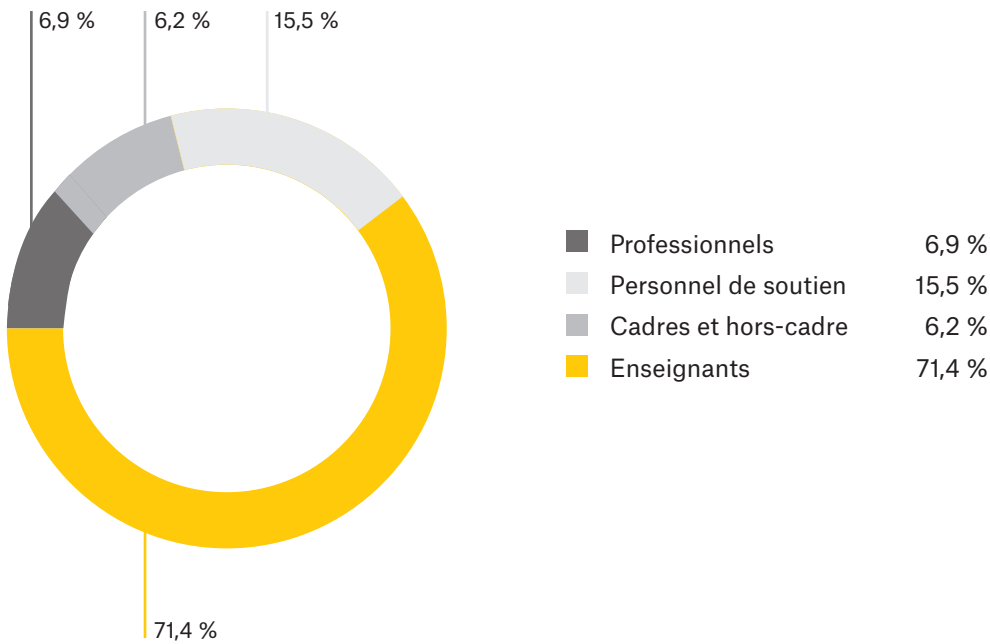


ÉTATS FINANCIERS SOMMAIRES (SUITE)

FONDS DE FONCTIONNEMENT
ÉTAT DES RÉSULTATS AU 30 JUIN 2022

	30 JUIN 2022 (\$)	30 JUIN 2021 (\$)
REVENUS		
Enseignement régulier	42 528 327	37 655 740
Formation continue et cours d'été	14 248 961	13 724 892
Centre de technologie	306 542	256 542
Services auxiliaires	987 089	543 598
Total	58 070 919	52 180 772
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux – Enseignants	32 799 613	29 608 089
Salaires et avantages sociaux – Autres personnels	13 992 765	12 517 684
Communications et informations	435 210	325 809
Matériel et fournitures	1 244 233	1 115 225
Honoraires et contrats divers	5 945 956	5 081 687
Autres dépenses	343 015	270 726
Total	54 760 792	48 919 220
Excédent des revenus (insuffisance) sur les charges	3 310 127	3 261 552
ÉVOLUTION DU SOLDE DE FONDS		
Solde de fonds au début de l'exercice	5 694 336	2 822 222
Excédent des revenus (charges)	3 310 127	3 261 552
Virements au fonds des immobilisations		
▪ Remboursements d'emprunts autofinancés	(67 831)	(313 830)
▪ Acquisitions d'immobilisations	(1 335 132)	(75 608)
▪ Locations-acquisitions	(21 332)	-
Total	1 885 832	2 872 114
Solde de fonds à la fin de l'exercice		
▪ Solde de fonds affecté à des projets	7 206 965	2 741 792
▪ Solde de fonds non affecté à des projets	373 203	2 952 544

DÉTAIL DES SALAIRES	30 JUIN 2022 (\$)		30 JUIN 2021 (\$)	
	Total \$	%	Total \$	%
Cadres et hors-cadre	2 535 041	6,2	2 825 611	7,7
Enseignants	29 056 720	71,4	26 090 737	71,4
Professionnels	2 802 810	6,9	2 597 963	7,1
Personnel de soutien	6 319 831	15,5	5 043 929	13,8
	40 714 402	100	36 548 240	100



INSTANCES AU 30 JUIN 2022

CONSEIL D’ADMINISTRATION

Présidence

Catherine Villemer

Vice-présidence

Bernard Allaire

Membres nommés par le Ministère

Houssam Alaouie, Valérie Daigneault, Sylvain Larocque, Raphaëlle Lebrun, Faten Philippe, Ana Maria Mujica, Catherine Villemer

Membres désignés par les parents

Bernard Allaire, Jalila El Bahi

Membres titulaires d’un diplôme du Collège

Céline El-Soueid, Nadège Jean-Mardy

Membres désignés par les enseignantes et les enseignants

Isabelle Garneau, Stéphane Lévesque

Membre désignée par les professionnelles et les professionnels

Julie Larocque

Membre désigné par le personnel de soutien

Patrice Viau

Membres désignés par les étudiantes et les étudiants

Vacant, vacant

Membres d’office en vertu de la Loi sur les collèges d’enseignement général et professionnel

Pascale Sirard, directrice générale
Sébastien Piché, directeur des études

Secrétaire générale

Anaïk Le Goff

COMITÉ EXÉCUTIF

Présidence

Pascale Sirard

Membres internes

Pascale Sirard, directrice générale
Sébastien Piché, directeur des études

Membres externes

Bernard Allaire, Jalila El Bahi, Sylvain Larocque, Catherine Villemer

Secrétaire générale

Anaïk Le Goff

COMITÉ DE VÉRIFICATION ET DE FINANCES

Présidence

Catherine Villemer

Membres

Bernard Allaire, Catherine Villemer, vacant

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D’ÉTHIQUE

Présidence

Vacant

Membres

Faten Philippe, Sébastien Piché, vacant

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Présidence

Sylvain Larocque

Membres

Sylvain Larocque, Pascale Sirard, vacant

COMMISSION DES ÉTUDES

Présidence

Sébastien Piché, directeur des études

Membres

Delphine Betton-Montigné, enseignante; Nicolas Beauchemin, enseignant; Violaine Brisebois-Lavoie, enseignante; Dominic Courtois, enseignant; Guillaume D’Amours, cadre; Simon Delamarre, cadre; Geneviève Dumais, professionnelle; Geoffroi Garon-Épaulé, professionnel; Sonia Gounar, enseignante; Isabelle Grenier, cadre; Johanne Lalonde, professionnelle; Stéphane Lévesque, enseignant; Noémi McComber, enseignante; Michel Murray, enseignant; Rayane Nahli, étudiant; Catherine Papillon, cadre; Martin Périard, enseignant; Sébastien Piché, cadre; Chantal Provost, cadre; Bruno Santerre, enseignant; Laurence St-Amand, étudiante; François St-Onge, enseignant; Richard Vaillancourt, enseignant; Patrice Viau, soutien

CODE D’ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DES CADRES DU COLLÈGE DE BOIS-DE-BOULOGNE

PRÉAMBULE

Les présentes règles d’éthique et de déontologie sont adoptées en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* et d’autres dispositions législatives concernant l’éthique et la déontologie. Ces dispositions complètent les règles d’éthique et de déontologie déjà prévues aux articles 321 et 330 au Code civil du Québec et aux articles 12 et 20.1 de la *Loi sur les collèges d’enseignement général et professionnel*. Ces dispositions législatives d’ordre public, notamment les articles 12 et 20.1 de la *Loi sur les collèges d’enseignement général et professionnel* prévalent, en cas de conflit, sur les dispositions du présent Code.

1. DÉFINITION

Dans le présent Code, les mots suivants signifient :

- **administrateur** : membre du conseil d’administration du Collège;
- **administrateur membre du personnel** : la direction générale, la direction des études ainsi que les deux enseignants, le professionnel et l’employé de soutien respectivement élus par leurs pairs à titre d’administrateur;
- **cadre** : le cadre tel que défini au règlement;
- **lien d’emploi** : toute question relative à l’engagement, la nomination, le congédiement, le licenciement ainsi que le renouvellement ou la résiliation de mandat;
- **catégorie d’employés** : les employés de soutien, les professionnels, les enseignants, les cadres et les hors-cadre constituent les cinq catégories d’employés du réseau d’enseignement collégial;
- **conditions de travail** : tout ce qui est en rapport avec le contrat de travail, tout ce qui touche l’emploi et tout ce qui encadre la prestation de services. Les conditions de travail sont un ensemble de faits et circonstances qui se rapportent à la prestation de travail, qui l’entourent ou l’accompagnent et qui affectent le contrat de travail entre l’employeur et l’employé;
- **Code** : code d’éthique et de déontologie des administrateurs et des cadres;
- **Collège** : le Collège de Bois-de-Boulogne;
- **intérêt** : ce qui importe, ce qui est utile, avantageux;
- **huis-clos** : hors de la présence du public.

2. OBJET

Le Code a pour objet d’établir certaines règles d’éthique et de déontologie régissant les administrateurs et les cadres du Collège en vue :

a) D’assurer la confiance du public dans l’intégrité, l’impartialité et la transparence du conseil d’administration du Collège et de ses cadres;

- b) De permettre aux administrateurs et aux cadres d’exercer leur mandat et d’accomplir leurs fonctions avec confiance, indépendance et objectivité au mieux de la réalisation de la mission du Collège.

3. CHAMP D’APPLICATION

Tout administrateur ou cadre est assujéti aux règles du Code. De plus la personne qui cesse d’être administrateur est assujéti aux règles prévues à l’article 5.2 du Code.

4. DEVOIRS GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATEURS ET DES CADRES

L’administrateur ou le cadre exerce sa fonction avec indépendance, intégrité et bonne foi au mieux de l’intérêt du Collège et de la réalisation de sa mission. Il agit avec prudence, diligence, honnêteté, loyauté et assiduité comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable et responsable.

5. OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS ET DES CADRES

5.1 L’administrateur ou le cadre doit dans l’exercice de ses fonctions :

- a) Respecter les obligations que la loi, la charte constitutive du Collège et les règlements lui imposent et agir dans les limites des pouvoirs du Collège;
- b) Éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel ou l’intérêt du groupe ou de la personne qui l’a élu ou nommé et les obligations de ses fonctions d’administrateurs et réagir que dans le seul intérêt du Collège;
- c) Agir avec modération dans ses propos, éviter de porter atteinte à la réputation d’autrui et traiter les autres administrateurs avec respect;
- d) Ne pas utiliser, à son profit ou au profit d’un tiers, les biens du Collège;
- e) Ne pas divulguer, à son profit ou au profit d’un tiers, l’information privilégiée ou confidentielle qu’il obtient en raison de ses fonctions. À cette fin, les assemblées du conseil ayant un caractère public, le huis-clos peut-être demandé par un administrateur, notamment lorsque l’information transmise lui apparaît de nature confidentielle;
- f) Éviter toute situation de conflits d’intérêts, apparente ou réelle, notamment :
- 1) Ne pas abuser de ses pouvoirs ou profiter indûment de sa position pour en tirer un avantage personnel;
 - 2) Ne pas, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter un contrat, une faveur ou un avantage indu pour lui même ou pour une autre personne;

- 3) N’accepter aucun bien, service ou autre avantage pouvant comporter une obligation pour le récipiendaire ou être considéré comme excessifs ou déplacés. De même, le Collège évite de conclure des contrats avec des entreprises dans lesquelles des cadres du Collège ont des intérêts si ces derniers bénéficient des profits générés par la transaction et participent d’une manière directe ou indirecte à la décision d’achat, soit en prenant part à la décision, soit en étant consulté, ou encore, en faisant une recommandation.

Le Collège exige des personnes concernées par le processus d’acquisition de biens, de services ou de travaux de construction, la signature d’une déclaration d’intérêts à cet effet. Le Collège s’assure que les cadres concernés par le processus relatif aux contrats d’approvisionnement, de services ou de travaux de construction ne sont pas en conflit d’intérêts, entre autres par leur sensibilisation aux lois, règlements et autres règles encadrant l’éthique et la discipline. Ces cadres doivent notamment éviter d’être impliqués dans toute transaction impliquant un de leurs anciens employeurs.

5.2 La personne qui cesse d’être administrateur ou cadre doit dans les deux (2) ans suivant la fin de son mandat d’administrateur ou de cadre :

- a) Se comporter de façon à ne pas tirer d’avantages inclus de ses fonctions antérieures d’administrateur ou de cadre;
- b) Ne pas agir en son nom personnel ou pour le compte d’autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle le Collège est partie. Cette règle ne s’applique pas à l’administrateur membre du personnel du Collège ou au cadre en ce qui concerne son contrat de travail;
- c) Ne pas utiliser de l’information confidentielle ou privilégiée relative au Collège à des fins personnelles et ne pas donner des conseils fondés sur des renseignements non disponibles au public;
- d) Éviter de conclure pour lui-même ou pour une entreprise dans laquelle il a un intérêt direct ou indirect, un contrat avec le Collège, offrant ses services.

6. RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

L’administrateur n’a droit à aucune rémunération pour l’exercice de ses fonctions d’administrateur du Collège. Il ne peut également recevoir aucune autre rémunération du Collège, à l’exception du remboursement de certaines dépenses effectuées dans le cadre du budget d’opération approuvé par le conseil d’administration.

Cette disposition n’a pas pour effet d’empêcher les administrateurs membres du personnel de recevoir leur salaire et autres avantages prévus à leur contrat de travail.

7. RÈGLES EN MATIÈRE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

7.1 Objet

Les règles contenues au présent article ont pour objet de faciliter la compréhension des situations de conflit d’intérêts et d’établir des procédures et modalités administratives auxquelles est assujetti l’administrateur ou le cadre en situation de conflit d’intérêt pour permettre de procéder au mieux de l’intérêt du Collège.

7.2 Situation de conflit d’intérêts des administrateurs et des cadres

Constitue une situation de conflit d’intérêt toute situation réelle, apparente ou potentielle, qui est objectivement de nature à compromettre ou susceptible de compromettre l’indépendance et l’impartialité nécessaire à l’exercice de la fonction d’administrateur, ou à l’occasion de laquelle l’administrateur utilise ou cherche à utiliser les attributs de sa fonction pour en retirer un avantage indu ou pour procurer un tel avantage indu à une tierce personne.

Les situations de conflits d’intérêts peuvent avoir trait à l’argent, à l’information, à l’influence ou au pouvoir.

Les situations de conflit d’intérêts qui ont trait à l’argent sont notamment celles relatives aux avantages directs, cadeaux ou marques d’hospitalité ainsi qu’aux relations contractuelles entre le Collège et une organisation extérieure dans laquelle l’administration possède un intérêt direct ou indirect.

Les situations qui ont trait à l’information sont notamment celles relatives au respect de la confidentialité ou à l’utilisation de l’information à des fins personnelles.

Les situations qui ont trait à l’influence sont notamment celles relatives à l’utilisation des attributions de sa charge d’administrateur pour infléchir une décision ou obtenir directement ou indirectement un bénéfice à son propre avantage ou à celui d’un tiers.

Les situations qui ont trait au pouvoir sont notamment celles relatives à l’abus d’autorité, le fait de se placer dans une situation de vulnérabilité ou de porter atteinte à la crédibilité du Collège en ayant un comportement incompatible avec les exigences de sa fonction.

Sans restreindre la portée de la définition de conflit d’intérêt et conformément aux prescriptions de la loi, sont identifiées ou peuvent être identifiées comme des situations de conflits d’intérêts et à titre d’illustration non exhaustive :

- a) La situation où l’administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans une délibération du conseil d’administration;

- b) La situation où un administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans un contrat ou un projet de contrat avec la Collège;
- c) La situation où un administrateur, directement ou indirectement, obtient ou est sur le point d’obtenir un avantage personnel qui résulte d’une décision du Collège;
- d) La situation où un administrateur accepte un bien, service ou autre avantage pouvant comporter une obligation pour le récipiendaire ou être considéré comme excessifs ou déplacés.

7.3 Situations de conflit d’intérêts des administrateurs membres du personnel

Outre les règles établies à l’article 7.2 du Code, l’administrateur membre du personnel est en situation de conflit d’intérêts dans les cas prévus aux articles 12 et 20.1 de la *Loi sur les collèges d’enseignement général et professionnel*.

article 12 : (deuxième alinéa)

En outre, un membre du personnel d’un collège doit, sous peine de déchéance de sa charge, s’abstenir de voter sur toute question portant sur son lien d’emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail ou ceux de la catégorie d’employés à laquelle il appartient. Il doit en outre, après avoir eu l’occasion de présenter ses observations, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le deuxième alinéa s’applique pareillement au membre du personnel, sauf la direction générale et la direction des études, pour toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d’autres catégories d’employés.

article 20.1

La direction générale et la direction des études ne peuvent, sous peine de déchéance de leur charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise mettant en conflit leur intérêt personnel et celui du collège. Toutefois, cette déchéance n’a pas lieu si un tel intérêt leur échoit par succession ou par donation, pourvu qu’ils y renoncent ou en disposent avec diligence.

7.4 Déclarations d’intérêts

Dans les 30 jours suivant l’entrée en vigueur du présent Code ou dans les trente (30) jours suivant sa nomination, l’administrateur doit compléter et remettre à la présidence du conseil d’administration une déclaration des intérêts qu’il a à sa connaissance dans une entreprise faisant affaires ou ayant fait affaires avec le Collège et divulguer, le cas échéant, toute situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d’intérêts pouvant le concerner. Cette déclaration doit être révisée et mise à jour annuellement par l’administrateur.

Outre cette déclaration d’intérêts, l’administrateur doit divulguer toute situation de conflit d’intérêts de la manière et dans les cas prévus au premier alinéa de l’article 12 de la *Loi sur les collèges d’enseignement général et professionnel*.

7.5 Interdictions

Outre les interdictions pour les situations de conflit d’intérêts prévues aux articles 12 et 20.1 de la *Loi sur les collèges d’enseignement général et professionnel*, l’administrateur qui est en situation de conflit d’intérêts à l’égard d’une question discutée au conseil d’administration a l’obligation de se retirer de la séance du conseil pour permettre que les délibérations et le vote se tiennent hors la présence de l’administrateur et en toute confidentialité.

7.6 Rôle de la présidence

La présidence du conseil est responsable du bon déroulement des réunions du conseil d’administration. Elle doit trancher toute question relative au droit de voter à une réunion du conseil. Lorsqu’une proposition est reçue par l’assemblée, la présidence du conseil doit, après avoir entendu le cas échéant les représentations des administrateurs, décider quels sont les membres habilités à délibérer et à voter. La présidence a le pouvoir d’intervenir pour qu’une personne s’abstienne de voter et pour que cette dernière se retire de la salle où siège le conseil. La décision de la présidence est finale.

8. CONSEILLER EN DÉONTOLOGIE

Le conseil d’administration nomme pour un mandat de cinq (5) ans le conseiller en déontologie qui ne peut être un administrateur ou un cadre du Collège de Bois-de-Boulogne.

Ce dernier est chargé :

- a) D’informer les administrateurs et les cadres quant au contenu et aux modalités d’application du Code;
- b) De conseiller les administrateurs et les cadres en matière d’éthique et de déontologie;
- c) De faire enquête sur réception d’allégations d’irrégularités et de faire rapport au conseil d’administration;
- d) De faire publier dans le rapport annuel du Collège le présent Code ainsi que les renseignements prévus à la loi.

9. CONSEIL DE DISCIPLINE

9.1 En ce qui a trait aux administrateurs

9.1.1 Le conseiller en déontologie saisit la présidence du comité de gouvernance et d’éthique de toute plainte ou de toute autre situation d’irrégularité en vertu du Code ainsi que des résultats de son enquête.

9.1.2 Le conseil d’administration forme par la suite un conseil de discipline constitué de deux membres du comité de gouvernance et d’éthique et du conseiller en déontologie qui décident du bien-fondé de la plainte et de la sanction appropriée, le cas échéant.

9.1.3 Le conseil de discipline notifie à l’administrateur les manquements reprochés et l’avise qu’il peut, dans les 30 jours, fournir par écrit ses observations au conseil de discipline et, sur demande être entendu par celui-ci relativement aux manquements reprochés et à la sanction appropriée.

9.1.4 Dans le cas d’une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l’administrateur peut-être relevé provisoirement de ses fonctions par la présidence du comité de gouvernance et d’éthique.

9.1.5 Le conseil de discipline qui conclut que l’administrateur a contrevenu à la loi ou au Code impose la sanction disciplinaire appropriée. Les sanctions possibles sont la réprimande, la suspension ou la révocation.

9.2 En ce qui à trait aux cadres

9.2.1 Le conseiller en déontologie saisit le conseil d’administration de toute plainte ou de toute autre situation d’irrégularité en vertu du Code ainsi que des résultats de son enquête.

9.2.2 L’application de mesures administratives et si nécessaires punitives pour les cadres du Collège sont définies par le Régime local des conditions de travail des cadres du Collège.

10. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent Code est entré en vigueur le 26 novembre 1997.

Un *Document complémentaire au Code d’éthique et de déontologie des administrateurs et des cadres du Collège de Bois-de-Boulogne* a été adopté par la résolution n° 2671 du conseil d’administration lors de son assemblée du 18 février 2014 afin de préciser les dispositions relativement au mandat du conseiller en éthique, plus particulièrement son rôle-conseil en matière d’éthique et de déontologie et son rôle d’enquête lors d’allégations de manquements au Code. Il énonce aussi les règles de confidentialité et de protection contre les représailles. Ce document est considéré faire partie intégrante du Code.

Lors de son assemblée du 8 mai 2018, le conseil d’administration a procédé à la nomination de M° Donald Riendeau comme conseiller en éthique et en déontologie (résolution n° 3044).

L’administrateur ou le cadre peuvent communiquer avec le conseiller en éthique afin d’être accompagnés dans leur réflexion sur une question d’ordre général sur l’éthique concernant leurs fonctions au Collège ou sur un cas particulier. **Aucune telle demande n’a été acheminée au cours de la dernière année.**

Le conseiller en éthique a également pour fonction de faire enquête sur des allégations d’irrégularités visant les administrateurs et les cadres du Collège, en ce qui a trait spécifiquement à des manquements à leur Code d’éthique et de déontologie. **Aucune telle allégation n’a été reçue au cours de la dernière année.**

Mercredi 12 octobre 2022 – M° Donald Riendeau, conseiller en éthique et en déontologie

RÉALISATION
Service des communications

Collège de Bois-de-Boulogne © 2022
ISSN : 0830-6494

Collège de Bois-de-Boulogne
10555, avenue de Bois-de-Boulogne
Montréal, Québec H4N 1L4
514 332-3000
bdeb.qc.ca